

dit bien. Celui du fort de chartres est encor par la meme raison en danger d'être emporté par le fleuve. jen ai fais lever et porter a la prairie du rocher les [illegible word in MS.] de M. gagnon et du r. Pere luc recollet dignes missionnaires. Cest tout ce que j'ai pu.

Il y a encor dans ce village des Ka^s le bien des jesuites injustement saisis confisqué et vendu par le gouvernement françois depuis la cession du pays a langleterre. Si votre grandeur ou Vos missionnaires de Canada veulent le revendiquer. pour moi je ne demende rien je suis trop vieux: mais j'y verrai toujours avec peine la chapelle et le Cimetierre profannés servir de jardin et de magazin aux anglois qui les tiennent a loyer du Sr. Jean Baptiste Bauvais qui selon larret de confiscation et le contrat de vente et d'achapt des biens &c, etoit obligé de demolir la chapelle et d'en laisser le terrain et celui du cimetierre inculte sous les débris. il dit que depuis le sub delegué executeur de l'arrêt le lui a vendu — par quel Droit? Les armoires qui servoient aux ornemens et vases sacrés, servent dans ses appartemens ainsi que les vitres d'autel et plancher &c.

Les reproches constans que je lui fais, le tiennent éloigné de moi et des sacremens depuis trois ans. Je vous supplie de me decider la dessus et si en cas quil se presente a moi ou a un autre, on peut labsoudre et dispenser de remettre cela a leglise paroissiale, cest toute ma demende. car il [a] achepté le reste je crois en bonne foi. mais non la chappelle et ses meubles qui par l'arret devoit etre detruit et consommé. Je vous supplie de decider en juge ou dispensateur souverain.